

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 13 février 2019**

Communication n° 01/02.2019

Objet: Sonorisation extérieure du Temple lors des grandes cérémonies

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 7 janvier 2019, de confier la sonorisation extérieure du temple de Saint-Prex aux pompes funèbres dans le souci d'une meilleure qualité.

En effet, il nous est toujours difficile de connaître à l'avance le nombre de personnes attendues et les pompes funèbres sont équipées pour ce faire. Ils proposeront ce service directement aux familles concernées et les frais inhérents à cette sonorisation seront désormais à charge de celles-ci.

La Municipalité

Saint-Prex, le 13 février 2019/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75